

MAIRIE DE PUYVALADOR-RIEUTORT

66210 PUYVALADOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2024

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre à dix heures , le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Daniel MARIN, Maire.

Présents : Mme FICHES Jasmine, Mr MARIN Daniel, Mr MILLAN Bernard, Mr OTTAVI Serge, Mr SEMPERE Daniel, Mme VEYSSADE Patricia.

Absents : Mr Laurent BRUNET

Pouvoirs : Mr Laurent BRUNET a donné procuration à Mr Daniel MARIN

M. Daniel SEMPERE a été élu secrétaire de séance

Début de séance à : 10h

1 - PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE DES COMPTES "PORTANT SUR LA DSP AVEC DESTINATION MONTAGNE

Monsieur le Maire informe le conseil que la Chambre Régionale des Comptes a envoyée le rapport concernant les observations définitives arrêtées sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de Puyvalador pour l'exploitation et l'aménagement de la station de Puyvalador, notamment en sa qualité d'autorité délégante de la société anonyme "Destination Montagne".

Il convient de débattre sur ces observations.

Après discussion, le conseil municipal prend acte sans avoir d'observation à émettre du rapport d'observations définitives de la CRC.

2 - PROCEDURE TRIBUNAL ADMINISTRATIF PASCAL / COMMUNE

Monsieur le Maire explique qu'une procédure a été lancée par Mr PASCAL auprès du tribunal administratif concernant l'annulation de la délibération portant sur le tarif de l'eau. Il explique que Mr PASCAL dit avoir subi à tort une double facturation de l'eau pour une seule habitation.

Mr PASCAL n'a pas eu gain de cause de la part du Tribunal Administratif . Il a été

condamné à verser la somme de 1000 euros à la Commune.
Il a effectué 2 versements de 500 euros chacun par chèques bancaires qui ont été payés par la CARPA à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'accepter les règlements faits pour la somme totale de 1000 euros.

Vote : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention

3 - ALIGNEMENT INDIVIDUEL PARCELLE A 1142 - RUE DES ECUREUILS

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de procéder à un alignement individuel de la parcelle A1142 car la présente délimitation a permis de mettre en évidence la discordance entre la limite foncière et la limite de fait de l'ouvrage public.

Il est donc présenté au conseil le plan de bornage et d'alignement individuel proposé par Mr BRUNATO - CABINET DE GEOMETRE A.G.T. afin d'officialiser cet alignement.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'approuver le bornage de AGT
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à l'alignement individuel.

Votes : 7 Pour : 7 Contre Abstention

4 - PROPOSITION ACHAT TERRAIN RIEUTORT (PARCELLE A408)

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il a reçu une proposition pour l'achat des parcelles OA1672 de 64 mètres carré, parcelle OA1674 de 433 mètres carré, OA1670 de 54 mètres carré pour le prix de 120 000 euros soit 217,78 euros le mètre carré sur la Commune de Rieutort.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de vendre ces parcelles au prix de 217,78 euros le mètre carré,

- de donner tous pouvoirs à Mr le Maire de signer tous les documents nécessaires à la vente de ces parcelles.

Votes : 7 Pour : 6 Contre : 1 Abstention :

5 - TARIF CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES DE PUYVALADOR ET DE RIEUTORT

Monsieur le Maire propose d'ajourner le point 5 et le point 6 à un prochain conseil.

Les membres du conseil acceptent de les ajourner pour complément de recherches.

6 - DUREES DES CONCESSIONS DES CIMETIERES DE PUYVALADOR ET DE RIEUTORT

Ce point est ajourné à un prochain conseil

7 - PROJET DE COLOMBARIUM DANS LES CIMETIERES DE PUYVALADOR ET DE RIEUTORT

Monsieur le Maire présente au conseil les devis de la CERMAT pour la construction d'un colombarium pour le cimetière de Puyvalador et 1 colombarium pour le cimetière de Rieutort.

Colombarium 6 places pour le cimetière de Rieutort d'un montant TTC de 3774 euros (devis D09310 du 21/12/2023)

Colombarium 12 places pour le cimetière de Puyvalador d'un montant TTC de 7728 euros (devis D09309 du 21/12/2023)

Après avoir délibéré, le Conseil décide ;

- d'accepter les devis de la CERMAT,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire de signer les documents nécessaire à l'installation des colombariums.

Votes : 7 Pour : 7 Contre : Abstention :

8 - VENTE DE TERRAIN CORTES

Monsieur le Maire explique au Conseil que Mr et Mme CORTES souhaitent faire une proposition écrite qui n'est pas parvenue à ce jour.

Ce point est donc ajourné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- d'ajourner ce point à un prochain conseil

Votes : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention :

9 - QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil demande que toutes demandes de location de la salle polyvalente soit faite par écrit que ce soit pour des associations ou pour des administrés, avec dépôt en mairie d'un chèque de caution. Une convention sera alors rédigée et signée par les deux parties.

Les demandes seront enregistrées dans un "calendrier" affiché en mairie en vue d'éviter les éventuels doublons.

Fin de la séance à 12h28.

Les membres du conseil



Le Maire

